



## Le patrimoine culturel immatériel de l'Europe : inventer son inventaire

30 novembre 2007, Institut national du patrimoine, Paris

Organisée par l'Institut national du patrimoine (INP), en collaboration avec la Mission ethnologie du ministère de la Culture et de la Communication, cette journée d'études s'inscrivait dans le cadre des Rencontres européennes du patrimoine de l'INP, qui réunissent universitaires et professionnels du patrimoine pour débattre des enjeux de la conservation et de la restauration du patrimoine à l'échelle européenne. Les spécialistes européens (universitaires, membres d'institutions culturelles) présents lors de cette journée sur le patrimoine immatériel ont abordé le thème des inventaires, en confrontant différentes méthodes de travail. Tout au long de l'année 2007, d'autres rencontres avaient été organisées en Europe au nombre desquelles figure en bonne place le séminaire tenu à Tallinn (Estonie) en mai, qui réunissait principalement des représentants des pays d'Europe centrale et orientale.

Un an après l'entrée en vigueur de la convention, et alors que les inventaires font partie des obligations incombant aux États qui l'ont ratifiée, il n'était guère surprenant que les organisations en charge du patrimoine dans les pays concernés portent dans un premier temps leur attention sur ce sujet. Étaient invités des chercheurs et membres d'institutions de Bulgarie, de Roumanie, du Québec, de Norvège et de Belgique qui ont échangé leurs points de vue avec des chercheurs universitaires ou institutionnels français.



La France met actuellement en place sa propre politique de réalisation d'inventaires du PCI. Dans ce contexte nouveau, il importait de faire connaître au public scientifique et professionnel l'état des pratiques dans les autres pays. Les inventaires sont en effet le reflet de la sédimentation des pratiques culturelles et scientifiques des pays qui les mettent en œuvre. Il importait en outre, alors que l'idée d'un inventaire de pratiques immatérielles avait pu choquer certains représentants de la communauté anthropologique, de montrer que cette pratique était plus ancienne qu'on ne le pensait, y compris dans notre pays, et que si elle soulevait des questions méthodologiques et épistémologiques indéniables, elle n'était en aucun cas inconcevable. Les communications et les discussions ont traité de ces questions de méthode. Quelle doit être la démarche globale (faut-il un ou plusieurs inventaires ? Faut-il privilégier une approche *top-down* ou au contraire *bottom-up* ? Quelle doit être la grille d'inventaire ? Comment mettre en œuvre le principe d'implication des communautés ? Enfin, à partir d'exemples notamment français ou canadiens, ont été explorées les voies, sans doute promises à un bel avenir, de démarches d'inventaires mêlant patrimoine matériel et immatériel. La manifestation a été suivie par un public nombreux et assidu. Les actes de cette journée sont en ligne sur le site de l'INP (<http://www.inp.fr>).

Sylvie Grenet et Christian Hottin



## 5<sup>e</sup> journée du patrimoine culturel immatériel

26 mars 2008, Maison des cultures du monde, Paris

Pour la cinquième fois, la Commission nationale française pour l'Unesco, en collaboration avec la Maison des cultures du monde, a organisé une « journée du patrimoine culturel immatériel ». Alors que les précédentes manifestations avaient porté, entre autres, sur le patrimoine culturel immatériel en France métropolitaine ou dans les départements et territoires d'outre-mer, afin de mieux faire connaître cette notion dans notre pays, il s'agissait cette année d'approfondir le débat en donnant à voir le traitement accordé au PCI dans une des aires culturelles du monde qui est à l'origine du concept : l'Extrême-Orient.

Cette journée très riche a permis de présenter trois systèmes, déjà anciens, d'inscription du patrimoine immatériel sur des listes représentatives et/ou de sauvegarde : ceux de la Chine, de la Corée et du Japon. Ont été évoqués notamment la notion de « technique

artisanale » comme élément du PCI au Japon, et le projet du Centre culturel Asie-Pacifique pour l'Unesco (ACCU), dont le but est d'associer les communautés à la valorisation de leur PCI.

En dépit des différences nationales pouvant exister, l'ensemble des interventions a fait ressortir l'antériorité de la prise en compte du patrimoine immatériel dans les politiques culturelles des pays d'Extrême-Orient, mais aussi et peut-être surtout l'existence d'une approche globalisante, holistique, du fait patrimonial qui mêle indissolublement matériel et immatériel.

Les actes de cette journée seront publiés par la Maison des cultures du monde dans le courant de l'année 2008 (avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication / DAPA).

Sylvie Grenet et Christian Hottin